

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2021

La séance s'est ouverte à 18h00

Le cinq avril deux mil vingt et un, à 18h00, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GUYOT Rémy, Maire.

Date de convocation :

Présents : ARNAUD I. – BAZIN R. - BLANC P. - CARTERON N. - CHATAGNON B. – CHILLET M. - FAYOLLE P. – GUINAND M.A. – GUYOT R. – LAURENT J.L. – LAURENT M. - MARTIN C. - PITAVAL JL – POULAT P. – STARON C. - VILLARD S. – VIRISSEL D. – VORON A.

Absents excusés : CHATAGNON B. – LAURENT M.

Christian MARTIN a été désignée comme **secrétaire de séance**.

DEL2021-04-01 : Budget Espace médico-commercial – Approbation du compte de gestion – Année 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2021-04-02 : Budget Espace médico-commercial – Approbation du compte administratif – Année 2020

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du conseil municipal sur les comptes administratifs **ne doit pas avoir lieu sous la présidence du Maire.**

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de désigner un(e) président(e) de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur FAYOLLE Pascal, a été désigné, Président.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de l'espace médico commercial :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 16

16 POUR

DEL2021-04-03 : Budget espace médico commercial – Affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 25 999.43 €

Le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice 11 575.12 €

B - Résultats antérieurs de l'exercice 14 424.31 €

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

C - Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 25 999.43 €

D- Solde d'exécution d'investissement - 3 004.83 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

Besoin de financement = F - 3 004.83 €

AFFECTATION = C 25 999.43 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 3 004.83 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H = Report en fonctionnement R 002 22 994.60 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** l'affectation de résultat 2020 de l'espace médico commercial :
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 17
17 POUR

DEL2021-04-04 : Budget Atelier relais – Approbation du compte de gestion – Année 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2021-04-05 : Budget Atelier Relais – Approbation du compte administratif – Année 2020

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du conseil municipal sur les comptes administratifs **ne doit pas avoir lieu sous la présidence du Maire.**

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de désigner un(e) président(e) de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur FAYOLLE Pascal, a été désigné, Président.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de l'atelier relais :
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 16
16 POUR

DEL2021-04-06 : Budget atelier relais – Affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 16 649.83 €

A décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A - Résultat de l'exercice</u>	11 972.44 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	4 677.39 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<u>C - Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	16 649.83 €
<u>D- Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = F	- 14 495.00 €
AFFECTATION = C	16 649.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	14 495.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H = Report en fonctionnement R 002	2 154.83 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** l'affectation de résultat 2020 de l'atelier relais :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

17 POUR

DEL2021-04-07 : Budget atelier relais – Rachat du prêt et financement de travaux

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe BLANC, adjoint aux bâtiments ont exposé le souhait des agriculteurs de développer leur activité de vente directe en améliorant l'atelier de découpe et de séchage dont la mairie est propriétaire.

Les travaux consistent à :

- Créer un espace découpe pour la volaille ;

- Aménager le garage en espace de stockage (emballages...) ;

- Créer une chambre froide pour les déchets accessibles de l'extérieur afin de permettre au service équarissage de procéder à leur enlèvement à tout moment même en l'absence des utilisateurs ce qui n'est pas le cas actuellement.

Après échange et l'objectif de maintien du loyer actuel de 1 300 € HT, la solution est de racheter le prêt actuel réalisé auprès du crédit agricole afin d'augmenter le montant en capital pour des travaux supplémentaires et ainsi rallonger la durée du prêt.

Après interrogation du crédit agricole, une proposition de rachat du prêt et un financement de travaux a été faite :

- Montant : 202 500 € (correspondant au capital restant dû 152 687.46 € + les travaux + l'indemnité de rachat)
- Taux : 1.42 %
- Durée : 20 ans
- Échéances trimestrielles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A ACCEPTE** l'offre de prêt de 202 500 € au taux de 1.42 % d'une durée de 20 ans, échéances trimestrielles ;
- **A AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ;
- **S'EST ENGAGE** à verser les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu ;
- **S'EST ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités ;
- **S'EST ENGAGE**, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

DEL2021-04-08 : Budget communal – Approbation du compte de gestion – Année 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2021-04-09 : Budget communal – Approbation du compte administratif – Année 2020

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du conseil municipal sur les comptes administratifs **ne doit pas avoir lieu sous la présidence du Maire.**

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de désigner un(e) président(e) de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur FAYOLLE Pascal, a été désigné, Président.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** le compte administratif du budget communal :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 16

16 POUR

DEL2021-04-10 : Budget communal – Affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 254 171.11 €

Le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A - Résultat de l'exercice</u>	254 171.11 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<u>C - Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	254 171.11 €
<u>D- Solde d'exécution d'investissement</u>	- 90 989.20 €

<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	2 611.00 €
Besoin de financement = F	88 378.20 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	88 378.20 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H = Report en fonctionnement R 002	165 792.91 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** l'affectation de résultat 2020 du budget communal :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

17 POUR

DEL2021-04-11 : Budget communal – Vote des taux de contributions directes de l'année 2021

Au cours de la séance et après présentation des prévisions budgétaires 2021 en dépenses et explication des grandes lignes de la réforme, Monsieur le Maire, en concertation avec la commission finances, ont proposé une revalorisation des taux des contributions directes pour cette année 2021.

Après vote, à la majorité :

17 POUR,

0 ABSTENTION,

0 CONTRE,

Le Conseil municipal,

A DECIDE les taux de l'année 2021 suivants :

- de la taxe sur le **foncier bâti** à **36.85 %**,

- et de la taxe sur le **foncier non bâti** à **37.69 %**.

QUESTIONS DIVERSES

Les lundis : 31/05 – 28/06 – 26/07

La séance a été levée à 21h00



Affiché le 03/05/2021

Le Maire,

R. GUYOT

